

NIF : 000016001405697

Adresse : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS -ALGER

PROGRAMME : LOGEMENTS LOCATION-VENTE

Réf :/DRAE/AADL/2026.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Portant sur la réalisation des **2500 logements (site 06)** en TCE avec locaux à usage commercial et professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » sis **SIDI HELLOU commune de BOUDOUAOU wilaya de BOUMERDES**. Programme location-vente AADL 03 Tranche 185 000 logements zone 02.

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale d'Alger Est de l' Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL/DRAE), porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à A.A.O N°209/DRA-E/AADL/2025 paru dans les quotidiens nationaux «le soir d'Algérie et el khabar» du 05/01/2026 et 02 presse électronique « DzWatch et interlignes» du 05/01/2026 que l'attribution provisoire du marché est octroyée selon les critères ci-dessous au soumissionnaire suivant :

| Entreprise retenu | N.I.F | Note Globale Sur /100 points |
|-------------------|-----------------|------------------------------|
| SARL KUZU GRUP | 002016101596657 | 72 |

| Montant de la Soumission En DA/TTC | Montant de la Soumission En DA/TTC Après correction | Montant En DA/TTC Validé par la COPEO | Délai De Réalisation | Critères d'Attribution |
|------------------------------------|---|---------------------------------------|----------------------|------------------------|
| 13 561 298 208.55 | 13 561 481 328.55 | 13 561 481 328.55 | 30 mois | L'offre unique |

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, sont invités à se rapprocher des services de l'AADL DRAE, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires contestants, le choix opéré par le service contractant peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication du présent avis.